

## F8 : Communiquer vers les plaisanciers sur les bonnes conduites à tenir

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
<i>Symcéa</i>	2015	Périmètre du contrat de baie de Canche

### Contexte et objectifs de l'action

Environ 1500 adhérents à des clubs nautiques et 750 propriétaires de bateaux sont présents sur le périmètre du contrat de baie de Canche. Plusieurs centres nautiques et le port de plaisance d'Étaples accueillent les plaisanciers. Les clubs nautiques réalisent déjà une sensibilisation à l'environnement auprès de leurs adhérents, toutefois il serait intéressant de renforcer la sensibilisation des plaisanciers mais aussi de rassembler les différents clubs autour d'un objectif commun : la préservation de la baie de Canche. Pour cela, il est proposé la réalisation d'une charte de bonnes pratiques par l'ensemble des clubs nautiques du périmètre du contrat de baie de Canche.

Cette action vient en complément de l'action B4 : « Accompagner les bases nautiques pour une réduction des pollutions dues à l'utilisation des bateaux de plaisance ».

### Descriptif

L'action consiste en la réalisation d'une charte de bonne pratique :

- **organisation de réunions rassemblant les différents clubs nautiques pour la conception de la charte ;**
- **réalisation graphique de la charte avec l'aide d'un organisme compétent ;**
- **impression et diffusion de la charte dans les différents clubs. (1 000 exemplaires)**

### Indicateurs de suivi de l'action

Réalisation et distribution de la charte

Montant prévisionnel (€ HT)
<b>3 000,00</b>

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
A déterminer	A déterminer